

AFFAIRE N°36 - Passation d'avenants avec les entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour la période comprise entre le

3 MARS et AOUT 1975.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

ELEVES SUBVENTIONNES PAR L'EDUCATION NATIONALE

Compte tenu de l'augmentation des effectifs à la rentrée de Mars 1975, je vous demande de m'autoriser à passer des avenants modifiant les contrats passés le 26 décembre 1974, approuvés le 27 Janvier 1975.

Le nombre d'élèves se répartit comme suit .:

	: contrat	: avenant	: TOTAL	:
	: 1974	: 1975	:	:
CIRCUIT N°1. TRANSNORD	: 267	: 3	: 270	:
CIRCUIT N°2. M. SAUTRON Raphaël	: 361	: 7	: 368	:
CIRCUIT N°3. TRANS-TAX(Bois de Nêfles)	: 250	: 1	: 251	:
CIRCUIT N°4. Mme ZANEGUY Emmanuel	: 236	: -	: 236	:
CIRCUIT N°5. RAPID-TRANSPORTS	: 152	: 3	: 155	:
CIRCUIT N°6. M. MOUTOUSSAMY Emile	: 167	: -	: 167	:
CIRCUIT N°7. DIONY-TRANSPORTS	: 161	: 2	: 163	:
CIRCUIT N°8. STUD	: 447	: 54	: 501	:
CIRCUIT N°9. TRANS-TAX (Commune Prima)	: 44	: -	: 44	:
CIRCUIT N°10. SETCOR	: 39	: -	: 39	:
	:-----	:-----	:-----	:
	: 2 124	: 70	: 2 194	:
	:=====	:=====	:=====	:

La dépense correspondante supportée par l'Education Nationale et la Commune dans la proportion respective de 65% et 35% sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944 du budget communal - article 6 455.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la question.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

9/11
 Saint-Denis, le 25 juin 1975
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général
 Signé: F.-P. PROUST

Sur copie certifiée conforme
 Le Directeur de la
 Coordination, de
 l'Aménagement du Territoire
 et des Equipements
 V. MAUSSION